

TERRAIN DE L'ÉPINE

COMMUNE DE SAINT LÉGER DE LA MARTINIÈRE

REGLEMENT INTERIEUR

TITRE I : CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

Article 1 : Le terrain de l'Épine est mis à disposition des associations et des particuliers de la commune ou hors commune qui en feront la demande pour la tenue de manifestations telles qu'elles sont prévues dans les conditions d'utilisation énumérées à l'article 3. Tout bénéficiaire est désigné « locataire ».

Article 2 : Le terrain de l'Épine peut être mis à disposition du 1er avril au 15 août inclus, suite à la réunion avec toutes les associations de St-Léger-de-la-Martinière, chaque mois de septembre pour l'année civile suivante.

A partir de cette date, le planning est ouvert à toute personne intéressée. Les réservations sont à effectuer auprès du secrétariat de la Mairie. La municipalité de St-Léger-de-la-Martinière se réserve le droit de modifier les dispositions retenues chaque fois que cela sera nécessaire après concertation avec les associations.

Les demandes de réservation sont à confirmer par courrier dans les 15 jours qui suivent la demande orale, ou téléphonique.

La municipalité devra établir le contrat de location en double exemplaire, par retour dans un délai de 15 jours. Le but de la location doit être exprimé clairement lors de la demande.

Article 3 : Le terrain de l'Épine est mis à disposition du locataire à la journée pour des pique-niques, des vins d'honneur et rencontres amicales et associatives etc.

Le stationnement de camping-cars et de caravanes est rigoureusement interdit sur le terrain de loisirs (cf. arrêté du 29/06/2014).

Article 4 : En cas de force majeure (catastrophe naturelle, réquisition, etc....), la municipalité de St-Léger-de-la-Martinière peut reprendre l'autorisation accordée et il ne sera dû aucune indemnité de dédommagement.

Article 5 : Un jeu de clés sera remis par le secrétariat de la Mairie au locataire, au plus tôt la veille de la location et celui-ci est tenu de le rapporter à la Mairie au plus tard 24 h après la location. Le

